

Nos remarques concernant le projet " Les jardins de là-bas " Aische en Refail.



Place à la nature

Association Sans But Lucratif
Rue du Rond Chêne 32 à 5020 VEDRIN.
N° d'entreprise: 0747.982.539
RPM : tribunal d'entreprise de Namur

Préalable

L'ASBL Ramur intervient sur ce projet en réaction à la RIP et à la demande de citoyens inquiets du développement de ce projet et de son impact sur le milieu naturel du site.

Nous prenons note de vos objectifs en termes d'environnement qui font état de qualité paysagère du site, de valorisation des espaces verts, de potentialités naturelles respectées et magnifiéesetc.

Même si la législation l'autorise et la situation sanitaire l'encourage, l'ASBL Ramur regrette les conditions dans lesquelles les projets immobiliers sont portés à la connaissance du public au cours de ces RIP (réunion d'information préalable).

Sans contact direct avec les initiateurs des projets, bien des questions restent sans réponse.

Engagé aux côtés de citoyens dans de multiples projets, l'association s'interroge également sur la période hivernale choisie pour la réalisation d'études d'incidences qui ne permet aucun inventaire exhaustif de la richesse floristique et faunistique des sites concernés.

Néanmoins, et à la lecture de documents en notre possession permettant d'évaluer partiellement la richesse du site, nous tenons à formuler un certain nombre de remarques.

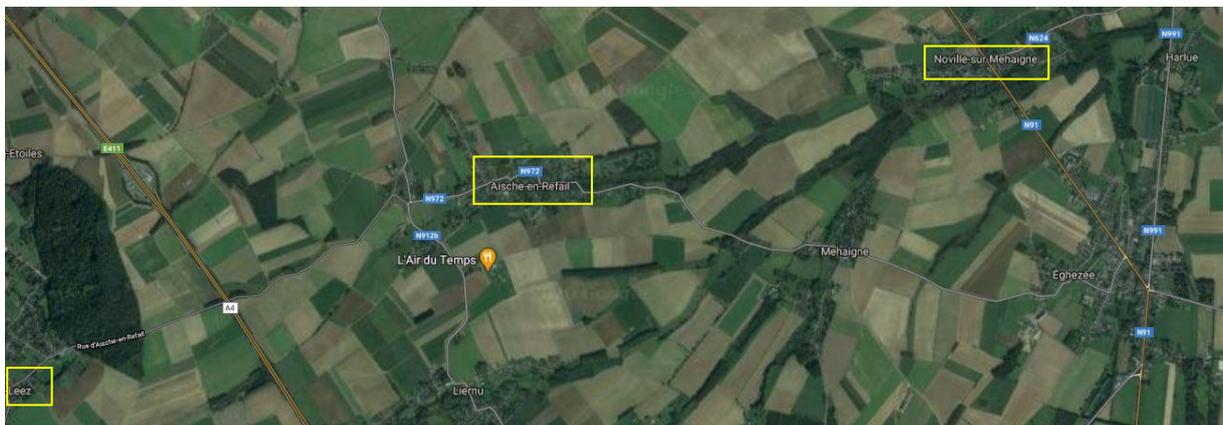
Remarques et questions

Maillage écologique

La zone boisée concernée par le projet s'inscrit dans un couloir qui contribue, de manière notable, au maillage écologique entre Grand Leez et Noville Sur Mehaigne.

Le projet, tel que présenté provoque indéniablement, une rupture au sein de ce maillage.

Il apparaît également évident que, situé au milieu d'un paysage largement dédié à la culture, cette poche verte joue un rôle refuge important, ce que confirment les témoignages récents recueillis auprès des riverains au sujet de la présence d'oiseaux aux mangeoires, de chevreuils dans les sites boisés, de batraciens sur les routes au moment de leur période de reproductionetc.



Intérêt herpétologique

Le site présente un intérêt indéniable sur le plan herpétologique. En témoigne, le cours d'eau, les affleurements humides, mares et ruisselets visibles sur le terrain. Les écoles locales y ont d'ailleurs organisé des animations sur le sujet. La grenouille rousse et le crapaud commun y sont bien représentés mais il est vraisemblable qu'un inventaire au printemps 2021 révélerait encore bien des surprises.

Nos questions.

Les batraciens, hors période de reproduction, ont une vie terrestre qui nécessite des zones leur offrant des sites estivaux et hivernaux aux caractéristiques spécifiques. En décembre 2020, de nombreux abattages ont déjà été réalisés et les futurs aménagements immobiliers vont encore notablement réduire leurs habitats naturels.

Pour ces deux espèces, La loi sur la Conservation de la Nature offre une protection partielle qui implique l'interdiction " • 2° de perturber intentionnellement ces espèces, notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration "

Comment envisagez-vous la possibilité de maintenir un niveau de protection suffisant pendant les travaux ? Peut-on espérer une cessation des travaux pendant les périodes de reproduction ? Quels aménagements avez-vous programmé pour une cohabitation entre ces populations de batraciens et les habitants de ce futur quartier densément peuplé ?

Un inventaire exhaustif des populations présentes est-il programmé au printemps 2021 ?

En cas de découverte d'espèces herpétologiques intégralement protégées, comment justifierez-vous les travaux importants déjà entrepris (terrassements, abattages ...etc) de nature à être contraires à la législation en vigueur pour la protection de ces espèces ?

Afin de veiller au respect de cette législation, avez-vous réalisé un inventaire avant travaux qui permette d'éviter un impact à l'encontre de ces populations ?

L'étang et les mares proches permettent leur reproduction. Comment envisagez-vous l'aménagement de l'étang existant pour permettre l'accès facile aux individus en période de reproduction.

Sur votre schéma de collecte des eaux usées, une station d'épuration est programmée au milieu de la zone humide. Quelles en sont les caractéristiques ?

Quels sont les détails de cet égouttage permettant de garantir une préservation de la qualité de l'eau dans les mares présentes ?



Intérêt ornithologique

La présence, sur place, de milieux extrêmement divers tels que fonds humides, taillis, ruisselets et étang, de roselières, de zones boisées d'arbres d'un âge certain et de variétés diverseslaissent supposer une grande variété d'espèces présentes.

En atteste la présence d'un site de baguage oiseaux sur le site concerné par le projet.

Les relevés, en notre possession (sites observations.be notamment), font état de la présence de nombreuses espèces qui démontrent l'intérêt majeur de la zone.

Avec notamment (liste non exhaustive) :

- La buse variable
- Le faucon crécerelle
- L'épervier d'Europe
- Le milan royal
- La chouette chevêche
- La chouette effraye
- Le pic épeiche, épeichette et vert
- Le grand cormoran
- La gallinule poule d'eau
- La bergeronnette des ruisseaux
- Les fauvettes grisette, à tête noire et des jardins.
- Le grimpereau des jardins
- La sittelle torchepot
- Le bruant des roseaux
- Les grives litorne, mauvis et musicienne
- Le rouge-queue noir
- Le chardonneret élégant
-etc.

Le maintien de ces espèces est intimement lié à la présence et la quiétude du plan d'eau mais également à la préservation de la végétation haute. Pouvez-vous nous fournir un listing complet des arbres présents (espèce, âge, localisation) et la liste des arbres maintenus sur base du projet présenté ?

Intérêt floristique

La saison hivernale n'ayant permis aucun inventaire, nous ne sommes pas en mesure de faire état d'une espèce demandant des attentions particulières mais nous ne doutons pas que vous avez réalisé vous-même cet inventaire ou le ferez en 2021 et que vous serez en mesure de nous le communiquer lors de la réunion de clôture de l'EI (Etude d'Incidence).

Il est par contre regrettable qu'une fois de plus, un site boisé fasse l'objet d'un projet d'une telle ampleur et cela d'autant plus que la valorisation du projet risque de se faire sur son caractère rural alors même que les

aménagements en cours et futurs vont irrémédiablement condamner un nombre important d'arbres de qualité. Sur votre plan masse ci-dessous comparé avec la vue Google Map, il apparaît évident qu'une grande partie de la futaie existante est condamnée par le projet. Les lisières Nord qui affecteraient peu le bâti projeté ont déjà fait l'objet d'abattages partiels et la zone boisée à l'Ouest de l'étang a déjà pratiquement disparu lors d'abattages récents alors même que vous en souligniez la valeur paysagère dans votre présentation. Elle constituait pourtant une zone refuge essentielle pour les batraciens.

Nous déplorons cette manière de faire et demandons que soit maintenue (cesser les abattages) ou reconstituée (nouvelles plantations) une frange forestière de type brise-vent alliant arbres haute-tige (existants) et arbustes susceptibles d'accueillir une faune diverse sur la partie Nord du projet.

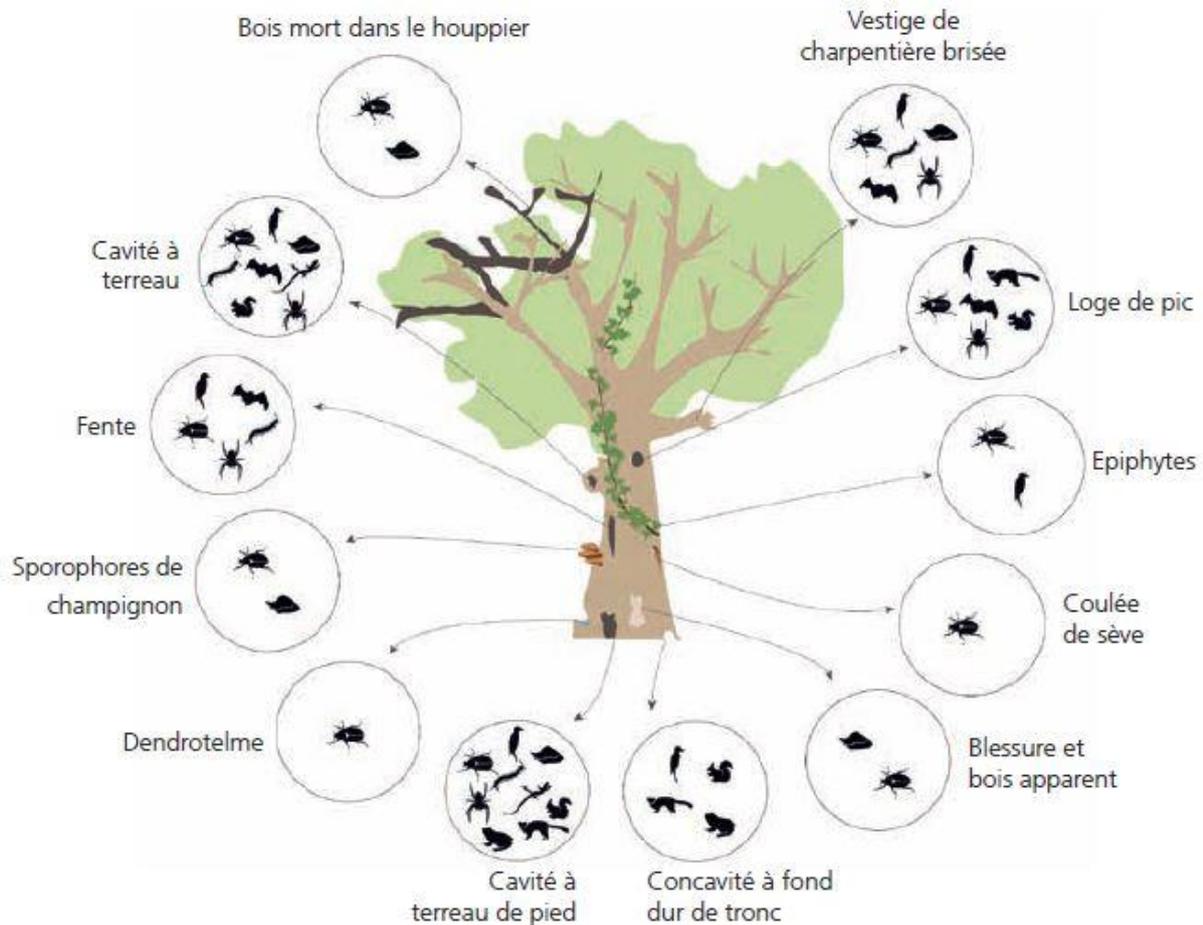


Plan masse



Vue Google Map

Nous demandons aussi que soient maintenus au maximum les grands arbres présents sur le site et dont certains sont largement centenaires. Ils offrent à la faune une multitude de dendro-microhabitats essentiels pour la petite faune.



Quelles seront les mesures de protection qui seront mises en place pour protéger les arbres maintenus des dégâts occasionnés par les travaux futurs. ? (Tassement de sol, contacts avec engins de terrassement, dégâts au système racinaire lors des poses de voirie ou des impètrantsetc.) ?

Intérêt entomologique

Le site et ses abords ont fait l'objet d'un nombre très important d'observations sur les papillons qui révèlent une richesse exceptionnelle en ce domaine (source observations.be). Le délai de réponse en réaction à cette RIP s'avère trop court pour en tirer des conclusions ou des recommandations.

La présence de plusieurs espèces de libellules y est confirmée.

Constat général

Si nous comprenons bien que des enjeux de rentabilité du projet et de cohérence urbanistique pèsent dans la balance, nous regrettons que l'aspect de la biodiversité n'ait pas été prospecté d'avantage avant la conception du projet pour identifier les milieux intéressants à conserver et permettre d'articuler le projet autour de ceux-ci.

Dans le contexte de la crise environnementale que nous connaissons, cet enjeu a plus que sa place dans les discussions et devrait être intégré systématiquement dans les débats relatifs aux implantations immobilières et ce dès le début du processus.

Au vu de l'intérêt des deux SGIB les plus proches (Fond des Nues SGIB code 62 et vallon du ruisseau de Grand Rosières SGIB code 2901) et des multiples similitudes de biotope existants entre ceux-ci et ce projet, on peut raisonnablement penser qu'un inventaire local pourrait permettre de découvrir des espèces intéressantes.

Conclusions

Il apparaît évident que le projet, tel que présenté actuellement, ne sera pas en mesure d'atteindre un objectif environnemental de qualité tel que décrit dans votre présentation.

Les causes principales en sont les suivantes :

- La densité d'habitation exploitée à son maximum légal (qui laisse peu de place pour un maintien et une valorisation de la végétation existante)
- Le manque de prise en considération de la richesse du lieu en termes de biodiversité et les dégâts visibles au vu des travaux déjà réalisés et sans attendre le résultat de l'étude d'incidences.

Cela se traduit par les constats suivants :

- La disparition d'une grande partie de la futaie existante et de l'effet lisière en bordure Nord de projet.
- La perte d'habitats et de zones refuge pour l'avifaune et l'herpétofaune.
- La perte d'habitats et de zones refuges pour la mammofaune.
- Une perspective extrêmement pessimiste quant à la cohabitation harmonieuse de la future population avec la faune aquatique.
- Etc

Nous regrettons

- L'absence d'inventaire préalable s'étalant sur une année complète et seul à même d'inventorier de manière exhaustive la qualité biologique du site et l'incapacité qui en résulte d'imaginer la mise en place de réelles mesures compensatoires.
- Le recours systématique à la densification maximale autorisée en termes de logement qui certes, rend le projet rentable financièrement, mais laisse trop peu de place pour le maintien de la biodiversité en place et impose une pression humaine importante sur les lambeaux de nature maintenus.

Nous proposons les améliorations suivantes :

- Que la densité d'habitation soit revue à la baisse pour une meilleure prise en compte de la végétation existante.
- Que soit réalisé, sur une période d'une année, tous les inventaires faunistiques et floristiques qui s'imposent.
- Que les travaux en cours, et extrêmement dommageables, soient interrompus jusqu'à la fin de ces inventaires.
- Que soit étudiée la possibilité de réorganiser l'implantation du bâti pour permettre une préservation plus optimale du végétal existant.
- Un recul des habitations par rapport à l'étang qui se voit entouré sur les ¾ de son périmètre par une zone urbanisée, une voirie importante et des équipements récréatifs qui ne permettent pas une quiétude suffisante à la faune y inféodée.
- Une collaboration pour la confection des inventaires et l'aménagement des nouveaux espaces verts créés dans le cadre du projet et restons à votre disposition pour élaborer un cahier des charges de bonnes pratiques en matière d'accueil de la biodiversité.

Nous souhaitons également interpeler le pouvoir communal sur l'absolue nécessité de préserver le caractère rural et naturel de sa commune et proposer un aménagement de type " plus léger" qui permette à la fois une mise à disposition de logements neufs sur son territoire mais refuse une cité dortoir aux antipodes de ce qui fait son charme , à savoir un habitat de qualité dans un cadre de qualité.

Le projet, tel que présenté, ne prend manifestement pas cette direction.

Notre collaboration se veut néanmoins constructive.

Nous espérons pouvoir bénéficier de votre écoute et vous remercions du temps que vous nous avez consacré.

Pour l'ASBL Ramur.



Place à la nature

Jennifer Di Prinzio
Bio-ingénieur
En charge du suivi des dossiers.

Tél : 0496/981981
contact@ramur.be



Place à la nature

Marcel Guillaume
Administrateur et guide-nature
En charge du suivi des dossiers.

Tél : 0476.779815
contact@ramur.be